

DELIBERATION N°04-13

Réalisation d'outils d'information touristique pour le grand public

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'an deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Le conseiller : Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Afin de promouvoir les activités touristiques de la commune et les richesses du patrimoine, il est proposé de concevoir et réaliser des outils d'information pour présenter ce potentiel touristique au public.

3 types de support :

- 1 affichage sur 3 panneaux touristiques déjà existants (place Itakale, parking de Simili, parking de Yalimapo)
- 4 kakémonos présentant : la commune en général, les offres touristiques, la démarche politique de la commune, l'animation du territoire.
- 1 carte touristique présentant le potentiel de la commune et les offres : 5000 exemplaires

Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Charges	Montant	Produits	Montant	%
Réalisation	10 000 €	Leader Ouest Guyane	8 000 €	80
		Commune	2 000 €	20
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €	100

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Approuve la réalisation d'outils d'information touristique pour le grand public.

Arrête le coût prévisionnel de cette opération à 10 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite l'aide du partenaire comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

